



PROTOCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Assemblée primaire qui se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Danny Defago, Président, ouvre la séance à 19h30. Il salue l'assemblée et remercie citoyennes et citoyens pour leur présence. Dite Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public ainsi que par diffusion d'un tout-ménage contenant le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017 de la municipalité.

Danny Defago excuse sans les nommer les citoyennes et citoyens l'ayant prié de le faire.

Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée et présentation de l'ordre du jour**
- 2. Nomination de scrutateurs**
- 3. Règlement sur la gestion des déchets urbains (taxe au sac)**
- 4. Présentation et adoption du budget 2018 de la municipalité**
- 5. Validation des paramètres fiscaux 2018**
- 6. Présentation du plan financier quadriennal 2018 - 2021**
- 7. Mise en œuvre de la nouvelle Loi d'aménagement sur le territoire – Prolongation des zones réservées**
- 8. Divers**
- 9. Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité, par voie de main levée.

2. Nomination des scrutateurs

Sont nommés à l'unanimité de l'Assemblée: Mme Emilie Pitteloud et M. Pierre Pitteloud.

3. Règlement sur la gestion des déchets (taxe au sac)

Danny Defago présente à l'assemblée les raisons qui ont conduit à la nécessité d'adapter la réglementation communale en matière de gestion des déchets.

Le principe d'une taxe « causale » est fixé par le Loi fédérale sur la protection de l'Environnement depuis 20 ans, ce principe veut que le détenteur de déchet assume le coût de leur élimination (principe du pollueur – payeur).

Le mode de financement de la gestion des déchets, en Valais et donc à Vex, est aujourd'hui jugé non conforme par de nombreux arrêts du tribunal fédéral.

La commune de Vex a choisi le modèle de la taxe au sac plutôt que celui de la taxe au poids pour des raisons économiques et de simplicité de mise en œuvre notamment (pratique uniforme des communes du Valais central).

Le prix du sac sera le même pour tout le Valais romand soit CHF 1.90 pour les sacs de 35 litres, dont CHF 1.57 seront dévolus à la taxe.

Danny Defago rappelle en outre que le service des ordures doit de par la loi être autofinancé, ce qui signifie que la gestion des ordures doit être payée par la taxe prévue à cet effet.

Selon les projections basées sur les statistiques des dernières années de production des déchets et sur l'expérience des autres régions ayant déjà introduit la taxe au sac, celle-ci devrait rapporter à la commune environ CHF 125'000.-.

Pour atteindre l'autofinancement, les rentrées liées à la taxe de base et à la taxe au sac doivent atteindre CHF 620'000.-. En conséquence, la taxe de base doit être fixée de sorte à contribuer pour CHF 500'000.- au financement du service.

Danny Defago présente à l'assemblée et commente les articles principaux du nouveau règlement sur la gestion des déchets (taxe au sac) ainsi que ses annexes :

Au cours et au terme de la présentation, Danny Defago invite l'assemblée à faire part de ses diverses questions et remarques.

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
1	Theytaz Béatrice	Les sacs pour les crottes de chiens seront-ils maintenus ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>Les sacs « bravo » seront maintenus.</i>
2	Stalder J.-R.	Déplore les incivilités aux écopoints, notamment ceux en bordure de route cantonale (La Colliore). Où doit-on déposer les briques de lait ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>Si besoin, des mesures de surveillance plus sévères seront prises pour ce qui concerne les écopoints. Les briques de lait sont des déchets allant dans le sac poubelle.</i>
	François Pitteloud	Déplore l'organisation défaillante des écopoints. Souhaite une réflexion par rapport à la visibilité et à l'emplacement des écopoints

		Souhaite une amélioration des tris sélectifs.
	<i>Danny Defago</i>	<i>Une information détaillée sera donnée à la population dans les semaines à venir, il est prévu d'améliorer la situation des écopoints.</i>
	Sandra Genolet	Une traduction pour le tri des déchets est-elle prévue ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>Un modèle doit être trouvé, éventuellement la traduction d'un résumé.</i>
	Jean-René Stalder	Les infrastructures de poubelles publiques dans le village sont-elles appelées à durer ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>L'option envisagée est de les conserver pour l'instant. Si des abus sont constatés des mesures de correction seront prises.</i>
	M. Nendaz	Objets utiles à d'autres personnes. Est-il possible d'imaginer un lieu où ils pourraient être récupérés par des personnes à qui ils pourraient servir ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>Il est prévu de le faire à la déchetterie.</i>
	Vuissoz	Est-il possible d'utiliser la broyeuse à la déchetterie pour les déchets paysagers?
	<i>Danny Defago</i>	<i>Non, pour des raisons évidentes de sécurité, il revient à la municipalité de gérer la manutention des déchets verts.</i>
	Jean-Louis Favre	Pourquoi ne taxe-t'on pas en fonction du critère du nombre de personnes vivant dans un logement ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>La gestion serait plus compliquée du fait du nombre élevé de mutations (arrivées – départs).</i>
	Joachim Chardon	<i>Evaluation du coût de police de contrôle ?</i>
	<i>Danny Defago</i>	<i>Ces contrôles font partie du cahier des charges ordinaire de la police communale pour le moment. Mais, néanmoins, il est prévu d'organiser des contrôles avec plus d'insistance.</i>

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Danny Defago soumet au vote de l'Assemblée l'adoption du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et ses annexes.

L'Assemblée primaire, par voie de main levée, à l'unanimité moins 5 voix et 5 abstentions, approuve le Règlement communal sur la gestion des déchets et ses annexes.

4. Présentation et adoption du budget 2018 de la municipalité

Le Président soumet à l'Assemblée le budget 2018 de la municipalité. La récapitulation du compte financier est présentée à l'écran et les postes les plus importants commentés.

M. Defago présente ensuite les principaux investissements et communique les chiffres clés du budget.

Il ressort du récapitulatif du compte administratif (budget 2018 avant amortissements).

Charges de fonctionnement	Fr	10'657'996.-
Revenus de fonctionnement	Fr	11'843'739.-
Marge d'autofinancement	Fr	1'185'743.-

Dépenses d'investissements	Fr	3'676'655.-
Recettes d'investissements	Fr	1'216'500.-
Investissements nets	Fr	2'460'155.-
Découvert de financement	Fr	1'274'412.-

Au cours et au terme de la présentation du budget, l'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
1	Favre Jean-Louis	Torrent du Croux : M. Favre évoque la problématique en cours liée à l'affaissement du carnotzet et de leur maison en raison du passage du Torrent du Croux. Il souhaite obtenir une réponse prochaine de la commune concernant la problématique en question.
1	<i>Danny Defago</i>	<i>Une réponse circonstanciée sera adressée à M. Favre ces jours prochains</i>

Plus personne ne souhaitant s'exprimer le Président soumet au vote le budget 2018 de la municipalité.

L'Assemblée primaire, par voie de main levée, à l'unanimité moins une abstention, accepte le budget 2018 tel que présenté.

5. Validation des paramètres fiscaux 2018

Danny Defago présente à l'assemblée les paramètres fiscaux actuellement en vigueur :

Indexation des revenus imposables (160 % en 2017)	160 %
Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF	1.30
Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	Fr. 12.-
Montant de la taxe sur les chiens, art. 182.1 LF (uniquement taxe communale, sans la marque)	Fr. 100.-

L'Assemblée, par voie de mainlevée, à l'unanimité moins deux abstentions, accepte de maintenir sans modification les paramètres fiscaux pour l'année 2018.

6. Présentation du plan financier quadriennal 2018 – 2021

A titre informatif et indicatif, le Président présente le plan financier 2018-2021. Il précise toutefois que ces chiffres sont relatifs et que les investissements se feront en fonction des besoins et des moyens.

7. Mise en œuvre de la nouvelle Loi d'aménagement sur le territoire – Prolongation des zones réservées

Danny Defago présente à l'Assemblée l'historique et l'état du dossier de mise en œuvre au niveau communal des modifications de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Il commente brièvement les adaptations actuellement à l'étude sur tous les principaux secteurs du territoire communal, de Thyon 2000 à Vex.

Il présente ensuite un échéancier résumant les étapes procédurales à respecter pour aboutir à l'homologation du nouveau plan de zones.

Il soumet enfin à l'Assemblée la proposition du Conseil municipal concernant la prolongation des zones réservées, décision de la compétence de l'Assemblée :

- maintien du périmètre actuellement en zone réservée
- prolongation de la mesure pour une durée de trois ans
- engagement du Conseil à lever les zones réservées dans les secteurs où des remembrements parcellaires urbains sont terminés
- engagement du Conseil à poursuivre une politique d'octroi de dérogation à la zone réservée dans le secteur de Vex, là où les constructions ne péjorent pas les possibilités de mise en œuvre de la nouvelle réglementation
- finaliser en 2018 le projet de nouveau plan de zones RCCZ pour mise à l'enquête.

Au cours et au terme de la présentation, Danny Defago invite l'Assemblée à faire part de ses observations et questions.

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
1	Genolet Hervé	Patrimoine bâti. Les vieux objets (granges), s'ils sont inventoriés, peuvent-ils être rénovés ?
	<i>Danny Defago</i>	<i>L'inventaire du patrimoine en cours d'achèvement définit des catégories pour les objets, avec des règles plus ou moins strictes selon les catégories pour la rénovation. Certains objets selon leur catégorie peuvent être transformés sur la base de la LAT cette dernière tolérant certains agrandissements de l'ordre de 30 %.</i>

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Danny Defago soumet au vote de l'Assemblée la question suivante :

Acceptez-vous de prolonger pour une durée de trois ans les zones réservées actuellement en force sur le territoire communal aux conditions précitées ?

L'Assemblée primaire, par voie de main levée, par 86 voix pour, aucune voix contre et 17 abstentions, accepte de prolonger pour une durée de trois ans les zones réservées actuellement en force sur le territoire communal aux conditions précitées.

8. Divers

Danny Defago donne aux citoyens et citoyennes des informations sur l'évolution de quelques projets en cours sur la commune, il les invite enfin à faire part de leurs éventuelles remarques ou observations.

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
1	Bovier Monique	Horaires de la déchetterie. Une prolongation des heures d'ouverture pour les personnes qui travaillent est-elle envisageable ?
	<i>Nicolas Mathieu</i>	<i>La déchetterie est ouverte le jeudi soir jusqu'à 19h00 (jusqu'au 31.10).</i>
2	?	<i>La création de places de parc au départ de certains sentiers pédestres, notamment au Bisse de Fang ou à la Tour Tavelli est-elle envisageable ?</i>
	<i>Danny Defago</i>	<i>Il semble que cela soit possible à la Tour Tavelli. La proposition sera étudiée.</i>

9. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président donne lecture du procès-verbal minute à l'assemblée primaire qui vient de s'achever. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 23 novembre 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Le Président clôt l'Assemblée primaire à 22 H 40 et invite citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Vex, le 23 novembre 2017/mab

Le Président
Danny Defago

La Secrétaire
M. France Bovier